

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 août 2016 à 20 h 30 dans la salle du Conseil Municipal

Excusés :

Martine BERTRAND donne pouvoir à Christine NINYEMFOKO

Eric VILLENEUVE donne pouvoir à Béatrice ANTONY

Secrétaire de séance : Alain ANDRIEUX

Ordre du jour :

• Délibérations

~ Schéma départemental de Coopération Intercommunale du Cantal (SDCI) : projet de périmètre

Fusion des Communautés de communes Pays de St-Flour-Margeride, de Planèze, de Pierrefort–Neuvéglise, et de Caldaguès-Aubrac

Le Comité de pilotage s'est réuni de façon mensuelle depuis octobre 2015 puis hebdomadaire élargi aux vices présidents et élus référents en fonction des thématiques.

Ces 4 communautés de communes ont délibéré majoritairement favorable.

Toutes les communes sont appelées à se prononcer sur le projet.

La fusion de ces 4 Communautés de communes comptera 56 communes avec 23 815 Habitants (population municipale)

Présentation des documents d'étude de fusion : analyse financière et fiscale, impact fiscal sur la commune de St-Georges

Le CM a voté favorablement à l'unanimité

~ Aménagement d'un grand tour VTT sur la Planèze et inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Route de Varillettes à Rayrolles – RD 250 et 909 et Chemins ruraux

Convention de régularisation.

~ Cession d'un terrain à Cousergues : procédure, fixation du prix

Procédure : pour 2 acquéreurs : les ayants droit doivent se prononcer en connaissant les 2

acquéreurs. 3 votes distincts : 1 pour chaque acquéreur (2) – 1 pour le chemin à la commune

Définition d'un ayant droit : toute personne ayant un domicile réel et fixe sur la section et inscrit sur la liste électorale depuis plus de 6 mois.

Fixation du prix : après consultation de France Domaine, Le Conseil Municipal avec 1 abstention et 2 élus qui ne participent pas au vote décide à l'unanimité de fixer les prix de vente suivants :

- terrain en zone U2 : 1020 m² à 27,50 € le m² arrondi à 28 000 €
- portion de chemin à céder à la commune : 595 m² à 3 € le m² arrondi à 1 800 €.

Un courrier a été adressé aux 2 acquéreurs potentiels pour connaître leur décision définitive, qu'ils ont confirmée. La consultation aura lieu le dimanche 20 novembre 2016 de 9 h 00 à 11 h 30 à la mairie.

~ **Voie communale n°7 à Petges**

A la suite du remembrement, la route passant devant l'habitation n'a pas été modifiée sur le cadastre. Le Conseil Municipal décide de conserver le chemin tel qu'inscrit sur le plan.

~ **Plan Local d'urbanisme Intercommunale (PLUi) : approbation de la charte de gouvernance**

Des élus ont été nommés dans les différents secteurs de la communauté de commune

~ **Indemnité de gardiennage de l'église est fixée à 119,55 € pour l'année 2016**

~ **ONF : report de coupes et régime forestier de la parcelle R51 au Pirou**

Proposition d'intégrer les 2 parcelles achetées récemment 051 et 021 sur le plan de gestion de l'ONF et de reporter les coupes proposées en 2017

● **Informations**

~ **Terrains au Pirou :** 2 lots privés seront raccordés au réseau Eau et Electricité tel que le préconise le classement au PLU.

~ **Subventions 2016 du Conseil Départemental ont été accordées pour**

Extension d'assainissement collectif au Couderc de Mentel et au Puech du Jourde d'un montant de 3 100 € pour une dépense de 15 501 €

Travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Cne : 1^{ère} tranche 2 588 € pour une dépense de 8 625 €, 2^{ème} tranche 1 665 € pour une dépense de 5 550 €, 3^{ème} tranche 2 712 € pour une dépense de 9 040 €

~ **Reçu une demande de recours gracieux** suite au refus de vente d'un bien de section à Petges. Le Conseil Municipal maintient sa position.